

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 17 avril 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 17 avril, a examiné un avant-projet de loi du pays ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 13 arrêtés et examiné 30 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative à l'efficacité énergétique des équipements, à l'interdiction d'importation d'équipements contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone et à l'interdiction d'importation des ampoules à incandescence ou halogènes.

> Voir communiqué détaillé « Efficacité énergétique des équipements ».

2. Délibération du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie :
 - devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 2 affaires) ;
 - devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour 1 affaire) ;
 - devant le Tribunal du travail de Nouméa (pour 1 affaire).

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré au port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) la gestion d'une parcelle située sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie. Cette parcelle, d'environ trois hectares, est située à l'île Nou (Nouméa), et permettra l'aménagement de nouvelles infrastructures portuaires et l'implantation d'activités industrielles.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les dates du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de deux cadres spécialistes techniques des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC). La date de clôture des inscriptions est fixée au 21 juin 2018. Les épreuves auront lieu à compter du 23 juillet 2018 pour le premier concours et du 25 juillet 2018 pour le second concours.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté un poste, à la demande de la province Nord, dans le cadre des deux concours externes de recrutement des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie. 10 postes avaient déjà été ouverts.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Catherine Tran Van Thanh, directrice de la caisse locale de retraites (CLR) par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 73 le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Ces postes sont répartis à 60 % au titre du 1er concours, soit 44 postes, et 40 % au titre du 2nd concours, soit 29 postes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le plan d'attribution des bourses avec affectation spéciale destinées aux candidats à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie. En réponse à la demande de la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques, le diplôme universitaire de technologie « hygiène et sécurité » a été ajouté.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a octroyé une participation de 2,2 millions de francs à l'entreprise Coulon pour participer aux dépenses de transport scolaire de 2018.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 et le budget unique 2018 de l'académie des langues kanak (ALK), qui est arrêté en recettes globales à la somme de 122,6 millions de francs et en dépenses globales à la somme de 133,5 millions de francs, traduisant un résultat global déficitaire de 10,9 millions de francs. Le résultat cumulé de clôture 2017, après reprise des résultats antérieurs, s'établit à 21 587 687 F (contre 32 476 820 F en 2016). Il se décompose comme suit en un résultat d'investissement cumulé 2017 de 4 291 062 francs ; et un résultat de fonctionnement cumulé 2017 de 17 296 625 francs.

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Jean Saussay en qualité de représentant de M. Christopher Gygès au sein du conseil du handicap et de la dépendance et en qualité de représentant titulaire de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration et à l'assemblée générale du GIP « Handicap et Dépendance ».

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré d'utilité publique les périmètres de protection des eaux autour du captage et du pompage de Carignan et de la prise d'eau de Niandé, sur la commune de Païta, et fixé les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès sur les textes suivants :
 - projet de loi du pays instituant un congé pour responsabilités coutumières adoptée par le Congrès le 23 janvier 2018 (congé pour les coutumiers) (séance du gouvernement du 16 novembre 2016) ;
 - projet de loi du pays relative aux successions des biens appartenant aux personnes de statut civil coutumier adoptée par le Congrès le 10 août 2017 (séance du gouvernement du 25 octobre 2016) ;
 - désignation d'un rapporteur spécial sur l'avant-projet de loi du pays reportant l'entrée en vigueur du régime définitif de la taxe générale sur la consommation (TGC).

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative de la commission statutaire des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 16 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et 13 avis favorables et un avis défavorable sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable avec observations quant au projet de décret en Conseil d'État portant application de l'ordonnance n° 2018-95 du 14 février 2018 relative à l'extension de diverses dispositions d'adaptation de la législation bancaire et financière dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. L'État sera saisi dans un délai d'un mois à compter du 22 mars 2018.